

La Caisse des écoles a adopté le budget 1960

Le Conseil d'administration de la caisse des écoles s'est réuni le vendredi 15 avril pour examiner le budget 1960.

Au cours de la dernière assemblée générale, il avait été donné aux adhérents un compte-rendu d'activité pour l'année écoulée et quelques chiffres des recettes et des dépenses pour l'année 1960 avaient été avancés.

Mais il n'avait pas été possible de présenter un budget, celui-ci étant fonction pour l'essentiel de ses recettes, de la subvention communale.

Le budget de la ville étant aujourd'hui établi, nos adhérents trouveront ici les prévisions de recettes et dépenses pour l'année en cours, telles que le Conseil d'administration les a établies et adoptées à l'unanimité et quelques commentaires qui nous semblent justifiés.

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 44.840.000 francs (=48.400 NF).

La vie de la caisse des écoles a pris une telle extension et les formes de son activité sont si nombreuses et si diverses qu'il ne faut pas s'étonner de l'importance des chiffres qui suivent.

Les préoccupations du Conseil d'administration se multiplient d'une année à l'autre.

En dépit des difficultés toujours croissantes, les réalisations s'étendent avec succès.

Nous en parlons assez souvent dans la presse et dans les réunions ; mais il n'est pas inutile de rappeler que tous les problèmes de l'enfance et de la jeunesse intéressent la caisse des écoles : fournitures scolaires gratuites, distribution de livres de prix, vestiaire pour les nécessiteux, fonctionnement des cantines, patronage laïque, défense de l'école, organisation des colonies de vacances, formation de moniteurs et de monitrices, autant de problèmes dont la solution heureuse apporte une aide efficace aux familles et ouvre aux jeunes le chemin d'une vie meilleure faite de travail et de loisirs sains.

Quelques comparaisons

Cette œuvre si utile est possible grâce aux efforts de la municipalité dont la subvention passe de 22.000.000 à 25.000.000. Ce qui représente plus de la moitié des dépenses.

On peut à se propos se livrer à quelques comparaisons.

Il y a trois ans cette subvention était de 18 millions. Elle a donc augmenté de 7 millions.

La subvention du Conseil général était en 1957 de 330.000 francs. Elle est passée à 350.000 francs ; soit 20.000 francs d'augmentation, ce qui ne représente même pas le prix de revient d'un enfant en colonie de vacances 35 jours.

On pourrait nous faire remarquer que le département aurait du mal à accorder des subventions à toutes les caisses des écoles. Mais nous serions curieux de savoir où sont les autres organisations semblables quel est le chiffre de leurs adhérents (2.500 à La Seyne) et quel est surtout leur bilan d'activité.

Espérons qu'à la prochaine réunion du Conseil général, notre demande d'augmentation de la subvention départementale sera prise en considération.

Voyons maintenant les prévisions approximatives des dépenses les plus importantes :

Fournitures scolaires 8.000.000
Cantines scolaires 8.000.000
Patronage laïque 2.000.000
Colonie de vacances 26 millions.

Au chapitre des recettes, à la subvention communale de 25 millions s'ajouteront le montant des repas pris aux cantines

scolaires (8.500.000) ; la participation des familles aux frais de séjour en colonie de vacances (5.600.000 frs) ; les cotisations des membres de la caisse des écoles (250.000 frs) ; les dons, etc...

Remarquons que l'augmentation de la subvention communale a permis de maintenir à 7.000 francs le prix du séjour des enfants aux colonies. Il n'y aura donc pas de charges nouvelles pour les familles en 1960 et c'est tant mieux.

Nos préoccupations

Et puisqu'il n'y aura pas d'augmentation, il est bon de dire à l'adresse de quelques familles négligentes que des retards excessifs dans les règlements seront inacceptables comme il ne sera pas possible d'autoriser le départ des enfants, s'ils ne sont pas munis du trousseau minimum exigé par le service social.

Ainsi, avec un budget défini, la caisse des écoles pourra poursuivre son œuvre magnifique. Elle s'efforcera en 1960, avec un volume de dépenses plus important, de satisfaire

aux exigences d'une population scolaire sans cesse croissante. L'année scolaire touche à sa fin il faut déjà penser à l'organisation des colonies de vacances. C'est un sujet dont la population sera tenue au courant comme à l'ordinaire.

Il faudra également préparer de grandes fêtes laïques pour affirmer avec plus de force encore la puissance de l'école républicaine qui finalement triomphera de ses ennemis.

Il faudra penser aux distributions de prix...

Les préoccupations multiples n'épargneront pas les membres du Conseil d'administration et le bureau des écoles. Si à toutes ses bonnes volontés viennent s'ajouter celles des parents d'élèves, des membres de l'enseignement, nous ferons tous ensemble de belles choses nécessaires, utiles, généreuses. D'autant plus que les premiers bénéficiaires en seront les enfants.

M. AUTRAN

Vice - président
de la
Caisse des Ecoles.